



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

Extrait du registre des délibérations

Comité syndical du 3 février 2023 Délibération n° 2023-04

Objet de la délibération : Budget primitif pour 2023

Président : Patrick MOLINOZ

Secrétaire de séance :

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Comité Syndical : 47 titulaires (et 47 suppléants)

Nombre de membres présents : 37 (dont 38 votants)

Date de convocation :

L'an deux mille vingt trois le trois février à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Clemenceau à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

Membres présents : Alain BECARD, Marc GALZENATI, Philippe LUCOTTE, Danièle MATHIOT, Marise NADALIN, Laurence PORTE, Colette RÉMOND (Montbardois) ; Gérard VERDREAU, Michel ROIGNOT, Marc CHEVILLON, Paul ROBINAT, Jean-Paul BOULÈRE, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne) ; Patrick MOLINOZ, Marie-Christine LENOIR, Florence DELARUE, Gilbert THOREY, Amandine MONARD, Jean-Marc RIGAUD, GUY MONIN, Bernard FRANJOU (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Pierre POILLOT, Denis NEAULT, Eveline DELOINCE, Alain GUINIOT (pouvoir de Graziella GUERRE), Gérard BROUILLON (pouvoir de Patrick BLIGNY) (Pays d'Arnay-Liernais) ; Françoise GUERRIER, Jean-Paul QUESTÉ, Jean-Marie SIVRY, Joël SOILLY (Saulieu) ; Jean-Michel PÉTRÉAU, Martine EAP-DUPIN, Jean-Denis BAULOT, Catherine SADON, Jean-Marie VIRELY, Samuel GALAUD, Véronique ILLIG (pouvoir de Patricia NORE) (Terres d'Auxois).

Membres excusés : Yves BILBOT, Aurélio RIBEIRO (Montbardois) ; Patrick SEGUIN, Arnault LEMAIRE, Thierry JEAN (Ouche et Montagne) ; Graziella GUERRE (pouvoir à Alain GUINIOT), Patrick BLIGNY (pouvoir à Gérard BROUILLON) (Pays d'Arnay-Liernais) ; Maryse BOLLENGIER Hervé LOUIS, Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu) ; Bernard CLERC, Eric BAULOT, Patricia NORE (pouvoir à Véronique ILLIG) (Terres d'Auxois).

PAYS AUXOIS MORVAN



www.auxois-morvan.fr



03 80 49 65 09



13 rue de l'hôtel de ville
21350 Vitteaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,
Vu la Délibération 2022-34 du 19 décembre 2022 du Comité Syndical relative au Débat d'Orientations Budgétaires,

Le présent projet de délibération vous présente le budget primitif pour 2023 du PETR du Pays de l'Auxois Morvan. Pour mener à bien l'ensemble des actions prévues au titre de ce budget primitif pour 2023, il vous est proposé les inscriptions budgétaires suivantes :

Au titre du Budget principal :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 599 486,06 €

Recettes : 648 115,94 €

Le budget est présenté en sur-équilibre, pour un montant de 48 629,6 €, correspondant au résultat cumulé de la section de fonctionnement.

Section d'Investissement :

Dépenses : 62 347,52 €

Recettes : 62 347,52 €

Résultat cumulé :

48 629,86 € (excédent antérieur reporté section de fonctionnement)

47 234,41 € (excédent antérieur reporté section d'investissement)

Participation des collectivités adhérentes

Compte-tenu de ces différents éléments, et dans le prolongement des orientations budgétaires définies le 19 décembre 2022, il est proposé que la participation par habitant des collectivités adhérentes soit fixée à :

Actions Pays	: 2,35 €
Actions LEADER	: 0,65 €
Actions Pays d'Art et d'Histoire	: 0,65 €
Total BUDGET PAYS	: 3,65 €

Pour mémoire, l'article 3 du Décret n° 2010-1723 du 30 décembre 2010 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon dispose que : « *Sauf disposition législative ou réglementaire contraire, le chiffre de la population totale est celui auquel il convient de se référer pour l'application des lois et règlements à compter du 1^{er} janvier 2011* ». C'est donc sur la base des chiffres de recensement de l'INSEE au 1^{er} janvier 2023 concernant la population totale de chacune des collectivités que cette participation est calculée. Il vous est demandé de bien vouloir en délibérer,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 38

Contre :

Abstentions :

1) Approuve le budget primitif principal pour 2023, en sur-équilibre à un montant de 599 486,06 € en dépenses et 648 115,94 € en recettes au titre du fonctionnement, et en équilibre à un montant de 62 347,52 euros au titre de l'investissement ;

- 2) Valide la participation des Communautés de communes membres du PETR à 3,65 € ;
- 3) Autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre et à exécuter le présent budget.

Pour extrait certifié conforme,

Patrick MOLINOZ



Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
du Pays de l'Auxois Morvan

Ampliation adressée à :

*Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or,
Madame la Trésorière de Venarey-Les Laumes.*